

« Totem » et « tabou » : où il est encore question de la plus-value !

En présentant son projet de loi sur la réforme des retraites devant l'Assemblée nationale, le premier ministre du coucou élyséen a précisé qu'**il n'y avait aucun « totem »** dans les éventuelles discussions qui naissaient dans l'hémicycle ou ailleurs. Pendant quelques heures - jusqu'à 72 heures !- le mot a fait florès ; puis, plus rien du tout ... Aujourd'hui, l'Assemblée serait bordélysée par les invectives de toute sorte qui jaillissent de ses bancs ; est-ce que les « totems » seraient en cause ?

D'abord, qu'est-ce qu'un « totem » ? Tiré de la langue amérindienne algonquine parlée autour des grands lacs de l'Amérique du nord, il désigne l'appartenance familiale ou clanique d'un individu, représentée par l'image animale et parfois végétale du protecteur mythique de la famille ou du clan concernés. Il s'agit donc d'une représentation imaginée, en général sculptée et peinte, plantée verticalement dans le lieu de résidence ou de culte du clan ou de la famille en question. Dans l'actuel bordel qui règne à l'Assemblée nationale, où sont les « totems » ? **La Liberté et l'Ordre public** statufiés de part et d'autre de la tribune d'où parlent les orateurs ? Les **rincaux enfeuillagés** qui ornent les rambardes des loges réservées au public ? Ou les statues monumentales de **Mirabeau** ou de **Portalis** annonçant la porte d'honneur d'un salon d'apparat ? Ou, ou ou , ... ? Car les peintures, les tapisseries, les sculptures, les ciselures abondent dans le palais Bourbon devenu le siège du pouvoir législatif de la République. Où sont donc ces fameux « totems » ?

Le premier ministre en prenant la parole à la tribune de l'Assemblée nationale a peut-être commis un léger lapsus, vas-savoir ? Elle a dit « totem » au lieu de, de, de peut-être de « tabou » ... *Chi lo sa ?*

Au fait, que veut dire « tabou » ? Ce mot est d'origine polynésienne et désigne une interdiction religieuse ou l'objet de cette interdiction. Le premier ministre aurait-elle voulu dire qu'aucun objet relevant des retraites n'était prohibé dans la discussion, quitte à transformer l'ensemble des députés en un claque *versus* années folles ? **« Totem » ou « tabou », la rue ne veut pas travailler jusqu'à 64 ans : cela est sûr !**

Depuis le XIXème siècle, ère de la première révolution industrielle, **le temps de travail a toujours diminué**. Dès 1833, l'Angleterre limite, par une première loi, la durée du travail des enfants dans les usines textiles et, par la suite, des lois, selon le type de manœuvre et des heures de travail de nuit, organiseront la durée du travail dans les pays industrialisés. Ainsi, 40 heures de travail par semaine dans les entreprises et deux semaines de congés payés ont été obtenus lors du Front populaire en France, un peu plus d'un siècle après la première loi anglaise. Le CNR a abordé la question du temps de travail et son application, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a confirmé la diminution du temps de travail hebdomadaire, annuel et durant la vie active. Mais, depuis la fin du XXème siècle, **les gouvernants s'acharnent à revenir sur la diminution du temps de travail**. Pourquoi ? Ils ne veulent pas renoncer au libéralisme économique, c'est-à-dire le capitalisme, qui leur apparaît comme allant de soi et, du coup, ils raisonnent tous comme des serviteurs zélés du capitalat ! Or, s'il y a un « totem » **du capitalat**, c'est **la plus-value excessive qu'il prend sur la richesse produite par le travail** des salariés ou équivalents et qui est devenue un « tabou » **pour les mêmes capitalistes** qui ne veulent pas que le **législateur**, fourrant son nez mal appris dans les hautes sphères de la finance, **se charge de la réglementer par la loi**.

Avec la productivité qui a augmenté de manière considérable et dont le capitalat profite de façon éhontée, la plus-value est la chasse gardée, bien enserrée dans les barbelés qui empêchent toute intrusion, que défendent le premier ministre et son patron, le coucou de l'Elysée.

Capitalismus delendus est.